



2025-04-02

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'avril tenue ce **mercredi 2^e jour du mois d'avril 2025 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 mars 2025 et de la séance ajournée tenue le 19 mars 2025 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mars 2025 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Renouvellement du contrat d'entretien des commutateurs – SSP Télécom – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Présentation du rapport financier de 2024 de la MRC et du rapport de l'auditeur (décision)
 - 5.1.7 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025 – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.8 Archives de la MRC de Papineau - Liste des dossiers à détruire conformément au calendrier de conservation pour l'année 2025 – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Bonification du montant autorisé de la carte de crédit du greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Achat du logiciel de prélèvements autorisés des prêts ACCEO Transphere – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Inscription au congrès de l'Association des professionnels de développement économique du Québec (APDEQ) pour l'équipe de développement économique prévu du 7 au 10 octobre 2025 – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Participation de l'agent de développement agricole au Sommet Économie sociale et alimentation prévu le 14 et 15 mai 2025 à Montréal – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Lancement d'un appel de candidatures pour deux postes de préposés mobiles à l'information touristique (décision)
- 5.2.4 Lancement d'un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur en environnement – Autorisation (décision)
- 5.2.5 Contrat de services professionnels – Accompagnement et conseil en matière de gestion des ressources humaines – Prolongation – Recommandation de la direction générale (décision)
- 5.2.6 Invitation du directeur du Service de l'aménagement du territoire à siéger au Comité d'évaluation du projet La Loutre de l'Alliance (information)
- 5.2.7 Participation de l'agente de développement rural au Symposium Systèmes alimentaires territorialisés et transition socioécologique prévu du 26 au 29 mai 2025 à Québec – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Régime d'assurances collectives de la MRC – Modalités prévues pour les membres du Conseil et la préfecture (discussions)
- 6.1.2 Élection du Préfet au suffrage universel – Acquisition du logiciel SYGEM – Gestion de la liste électorale (décision)
- 6.1.3 Rencontre prévue le 9 avril 2025 – Réflexion sur le Service d'évaluation foncière et le Service régional de formation des pompiers (discussions)
- 6.1.4 Dépôt du rapport d'activités 2024 de la MRC (recommandation)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine (CRP) pour le dossier PAR202501 – Restauration des corniches, du balcon et de la galerie de l'immeuble situé au 163-165, Henri-Bourassa, à Papineauville (recommandation)
- 6.2.2 Programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (PAR) – Recommandation du Conseil régional du patrimoine (CRP) pour le dossier PAR202502 - Inventaire archéologique préalable aux travaux de restauration de la Maison du jardinier de Montebello (recommandation)



6.3 Développement économique

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2025 (information)
 - 6.3.1.1 Achat d'une campagne publicitaire – Affichage sur autobus – Autorisation (décision)
 - 6.3.1.2 Achat de drapeaux – Autorisation (décision)
 - 6.3.1.3 Création de vidéos promotionnelles – Autorisation (décision)
 - 6.3.1.4 Réalisation d'une stratégie marketing – Entente avec Tourisme Outaouais – Autorisation (décision)
 - 6.3.1.5 Modifications de numéros de postes budgétaires – Diverses résolutions en tourisme (décision)
 - 6.3.1.6 Sentier de la Route verte sur le territoire – Abrogation de la résolution numéro CA-2025-03-079 et ententes de droit de passage (décision)
- 6.3.2 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Ratification (décision)
- 6.3.3 Fonds région et ruralité volet 2 (FRR2) – Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) volet régional – Projet « Les Chemins d'eau » de Tourisme Outaouais (recommandation)
- 6.3.4 Pacte d'amitié - Achat de publicité pour la Cycl-O-Route – Autorisation (décision)
- 6.3.5 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention
 - 6.3.5.1 Fonds de soutien aux entreprises - Ferme Coopérative Agricola - Demande d'aide financière au Fonds de développement de l'économie sociale - Aménagement du bâtiment (décision)
- 6.3.6 Fonds de visibilité En Petite Nation 2025 – Projets déposés – Recommandation du Service de développement du territoire (décision)
- 6.3.7 Nomination de la directrice du Service de développement économique au sein du Conseil d'administration de l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) – Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Mise en place du Parc régional de la forêt Bowman – Formation d'un comité (recommandation)
- 6.4.2 Projet Kidjīmāninān – Proposition d'entente de collaboration et de la charte de projet de conservation de la biodiversité en Outaouais avec la communauté Kitigan Zibi (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Service régional de formation des pompiers – Processus d'analyse et proposition du Comité de suivi – État de situation (information)

6.6 Transport

7. Correspondance

- 7.1 Correspondance du ministère de la Culture et des Communications – Contribution financière aux diverses ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 (information)

8. Diverses demandes d'appui



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 8.1 Municipalité de Lac-Simon – Traversée à la nage du Lac-Simon (recommandation)
 - 8.2 MRC des Maskoutains – Camps de jour – Intégration des enfants à besoins particuliers – Enjeux (recommandation)
 - 8.3 Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Intégration de corridors fauniques sur l'autoroute 50 (recommandation)
 - 8.4 Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – BAPE générique sur la filière éolienne (recommandation)
 - 8.5 Municipalité de Plaisance – Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle (recommandation)
9. **Calendrier des rencontres**
- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2025 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 avril 2025 (information)
10. **Sujets divers**
11. **Période de questions et propos des membres**
12. **Levée de la séance (décision)**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

Les membres du Comité administratif accueillent monsieur Martin Héroux, candidat du Bloc québécois aux élections 2025 pour le comté Argenteuil-Petite-Nation. Il vient rencontrer les membres du Comité administratif afin de se présenter et de connaître les enjeux des élus de la MRC de Papineau.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-04-094

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2025-04-095

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;



Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 5 MARS 2025 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 19
MARS 2025**

CA-2025-04-096

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 mars 2025 et de la séance ajournée tenue le 19 mars 2025, lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 mars 2025 et de la séance ajournée tenue le 19 mars 2025 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2025-04-097

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 mars 2025	198.39 \$
---------------	-------------------------------------	-----------

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MARS 2025**

CA-2025-04-098

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de mars 2025 soit les chèques numéros 24937 à 24962 totalisant un montant de 239 682.37 \$, les prélèvements numéros 5160 à 5257 totalisant un montant de 255 515.65 \$ ainsi que les salaires pour le mois de mars, soient et sont adoptés, à savoir :



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Salaires au 1er mars 2025	31 312.29 \$
Salaires au 8 mars 2025	28 057.09 \$
Salaires au 15 mars 2025	30 330.84 \$
Salaires au 22 mars 2025	28 239.38 \$
Salaires au 29 mars 2025	28 842.06 \$
Salaires des élus-mars 2025	23 460.72 \$
Total des salaires	170 242.38 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	239 682.37 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	255 515.65 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	495 198.02 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**

CA-2025-04-099

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
DOCUSIGN	02-62200-993	316.81	SERVICES DU 12 DEC 2024 AU 11 DÉC 2025
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU CHAUFFAGE	02-22000-494	15.00	COTISATION ANNUELLE 2025
ASS. DES GESTIONNAIRE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QC	02-22000-494	10.00	COTISATION MEMBRE ACTIF 2025
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QC	02-22000-494	40.00	COTISATION MEMBRES CERTIFIÉS_2025_PATRICK ÉTHIER
ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QC	02-61005-494	30.00	COTISATION ANNUELLE - 2 MEMBRES
FQM	02-62200-048	80.00	INSCRIPTION RV DU DÉVELOPPEMENT LOCAL_CHLOÉ

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



FQM	02-11000-454	80.00	INSCRIPTION RV DU DÉVELOPPEMENT LOCAL_PRÉFET
FQM	02-62203-993	80.00	INSCRIPTION RV DU DÉVELOPPEMENT LOCAL_KATIA

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC en fonction des postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES
INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

CA-2025-04-100

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
DANS MA CUISINE-VALÉRIE BÉLANGER	02-11000-493	540.00	REPAS DES MAIRES_CM 19 FÉVRIER 2025
CHOQUETTE	02-13000-522	841.75	INSPECTION ANNUEL DE LA MACHINE À CAFÉ
INTERNET PAPINEAU	02-62203-993	546.37	AJOUT DE PRISES RÉSEAU BUREAU AA LAUZON ET V PATOINE/DÉPLACEMENT IMPRIMANTE
INTERNET PAPINEAU	02-62400-690	391.29	UPS DE LA MUN. DE NAMUR HS_REMPLACEMENT DE BATTERIES EST NÉCESSAIRE
INTERNET PAPINEAU	02-65903-490	81.60	MICROSOFT DEFENDER FOR 365_PLAN 2 (ANNUELLE)
VISA55_MÉTRO	02-11000-493	57.96	LIQUEURS POUR CM ET ICE PACK POUR LAIT ET CRÈME
VISA55	02-99000-490	4.17	VISA ROXANNE_FRAIS DE CRÉDIT AU 31 JANVIER 2025
JUL SOLUTION	02-13000-418	1486.85	ARTICLE PAPETERIE POUR CLASSEMENT_ARCHIVES
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-514	165.81	COPIES NOIRES_44464 À 46066 ET COULEURS_45779 À 48027
KONE	02-13000-522	1146.06	ENTRETIEN_PÉRIODE DU 1 MARS AU 31 MAI 2025



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

L.D. GUINDON	02-13000-310	17.41	CRÈME À CAFÉ ET EAU 18L
ENTRETIEN PATRICK TURPIN	02-13000-522	375.00	DÉNEIGEMENT MANUEL DES FENÊTRES DU BÂTIMENT
JEAN-LUC PILON, TECH INFO.	02-65903-419	142.00	SEMAINE DE GARDE 911 DU 8 AU 17 FÉV. 2025
PROLIGNE	02-13000-522	110.00	INSTALLATION D'UN PANNEAU VÉHICULE ÉLECTRIQUE
VISA-RODI PIZZA	02-11000-493	103.06	DINER MEMBRES ÉLUS_CSP_11 MARS 2025
CENTRE DE FORMATION ADAPTÉE PETITE-NATION (ATELIER FSPN)	02 13000 310	110.00	INSCRIPTION SOUPER TOURNOI DE GOLF ATELIER FSPN - PRÉFET

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES COMMUTATEURS – SSP TÉLÉCOM – AUTORISATION

CA-2025-04-101

ATTENDU la résolution numéro 2015-04-064, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 avril 2015, relative au règlement numéro 146-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000 \$ liés à la réalisation des travaux d'optimisation à l'égard du réseau collectif de fibre optique;

ATTENDU la résolution numéro CA-2015-09-208, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 septembre 2015, octroyant le contrat concernant l'optimisation des équipements du réseau collectif de fibre optique à l'entreprise « SSP Télécom Inc. », et ce, conformément à l'appel d'offres numéro AP-2015-06-002;

ATTENDU que dans le cadre dudit contrat concernant l'optimisation des équipements du réseau collectif de fibre optique, la MRC de Papineau a changé l'ensemble de ses commutateurs;

ATTENDU que le contrat d'entretien des commutateurs avec SSP Telecom se termine le 31 mars 2025;

ATTENDU qu'afin d'assurer la performance des commutateurs et leur entretien, il y a lieu de renouveler les licences;

ATTENDU la proposition (option 3) déposée par l'entreprise « SSP Télécom Inc. », représentant un montant de 15 874.42 \$, excluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;



ATTENDU qu'après analyse des différents scénarios, la coordonnatrice en informatique et géomatique recommande de retenir l'option 3 tel qu'indiqué en annexe 1 de la présente résolution;

ATTENDU que la dépense associée au renouvellement des licences et l'entretien des commutateurs du réseau collectif de fibre optique est prévue au budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif octroient le contrat d'entretien des commutateurs du réseau collectif de fibre optique de la MRC relatif au renouvellement des licences pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 à l'entreprise « SSP Télécom Inc. », au montant 16 666.16 \$ incluant une portion de la TVQ non remboursable et ce, conformément à sa proposition numéro 3412 datée du 14 janvier 2025 et ajustée le 10 mars 2025 (seulement les commutateurs);

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02-62400-520;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.6 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE 2024 DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Madame Andrée-Ann Boyer, associée déléguée de la firme Marcil Lavallée, présente le rapport de l'auditeur aux membres du Comité administratif.

CA-2025-04-102

ATTENDU la présentation du rapport financier 2024 de la MRC par l'auditeur dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif prennent acte du rapport financier consolidé déposé par le vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 de la MRC déposé dans le cadre de la présente séance, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 avril prochain pour considération.

Adoptée.

5.1.7 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS – PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2024 AU 31 MARS 2025 – AUTORISATION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2025-04-103

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement numéro 166-2019 « Traitement des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 10 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.8 ARCHIVES DE LA MRC DE PAPINEAU - LISTE DES DOSSIERS À DÉTRUIRE CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2025 – AUTORISATION

CA-2025-04-104

ATTENDU l'approbation de la refonte du calendrier de conservation des archives de la MRC de Papineau par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 28 novembre 2023;

ATTENDU la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2025, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la MRC, telle liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve la liste des documents de la MRC de Papineau à détruire au 31 décembre 2025, conformément aux délais de conservation prescrits par ledit calendrier et, par le fait même, autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.9 BONIFICATION DU MONTANT AUTORISÉ DE LA CARTE DE CRÉDIT DU GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – AUTORISATION

CA-2025-04-105

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de



monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-12-391, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 décembre 2021, autorisant monsieur Rémy Laprise, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à détenir une carte de crédit pour et au nom de la MRC de Papineau au montant de 5 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter le montant autorisé de ladite carte de crédit afin de pouvoir effectuer les dépenses requises;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Rémy Laprise, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, à soumettre une demande de bonification du montant de sa carte de crédit à 15 000 \$;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer à titre de personne morale pour et au nom de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5.1.10 ACHAT DU LOGICIEL DE PRÉLÈVEMENTS AUTORISÉS DES PRÊTS ACCEO TRANSPHERE – AUTORISATION

CA-2025-04-106

ATTENDU l'abonnement à Transexpress web de Technicost pour la gestion des prélèvements préautorisés des prêts FLI et FLS;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-09-266, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} septembre 2021, autorisant l'acquisition du logiciel Margill pour la gestion des prêts du Fonds local de solidarité (FLS), du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-01-012, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2025, autorisant une formation personnalisée et privée sur l'utilisation du logiciel Margill ;

ATTENDU que cette formation a permis de constater que le logiciel Transphere d'ACCEO, relié à Desjardins, offrirait une gestion plus efficace des prélèvements automatiques des prêts en cours par le biais de Margill, en raison de leur compatibilité ;

ATTENDU que cette solution représente un coût plus élevé que l'abonnement actuel, mais elle offrirait une plus grande flexibilité et dégagerait un temps considérable pour le Service de la comptabilité ainsi que pour la commissaire au développement économique par intérim ;

ATTENDU que le contrat d'abonnement reçu prévoit la tarification suivante:

Description	Frais mensuel	Frais fixe
Frais de configuration ACCEO Transphere / Ouverture de compte (incluant intégration)		289\$ (unique)
Abonnement mensuel – Encaissement client (débit)	37.00\$	
Frais par transaction	0.78\$	



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU qu'avec dix-sept (17) transactions mensuelles prévues, le coût estimé serait d'environ 50,26 \$ par mois, soit 603,12 \$ annuellement comparativement à 144.96 \$ pour l'abonnement actuel ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'acquisition d'ACCEO Transphere pour un montant de 289 \$ ainsi que les dépenses associées aux frais mensuels, le tout représentant une somme de 603.12 \$ pour l'année 2025;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 au poste budgétaire numéro 02-62200-412 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (APDEQ) POUR L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PRÉVU DU 7 AU 10 OCTOBRE 2025 – AUTORISATION

CA-2025-04-107

ATTENDU que l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) organise son congrès annuel à Roberval du 7 au 10 octobre 2025 ;

ATTENDU que la participation de la directrice du développement du territoire, de la commissaire en développement économique par intérim, ainsi que de la conseillère en développement économique à ce congrès leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs expertises et leurs compétences sur le développement économique afin de mieux conseiller les entreprises;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC ainsi qu'à la Politique en matière de gestion des ressources humaines pour les cadres et les responsables de service, ces dernières reconnaissent l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel des employés;

ATTENDU que les frais d'inscription au congrès sont de 775 \$ par personne, pour un total de 2 325 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que le prix forfaitaire pour l'hébergement au Château Roberval où aura lieu le congrès est de 175\$ par nuit/personne, incluant le déjeuner, pour un total de 1 575 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la directrice du développement du territoire, madame Chloé Gagnon, la commissaire en développement économique par intérim,



madame Katia Perrier, ainsi que la conseillère en développement économique, madame Valérie Patoine, à participer au congrès de l'APDEQ qui aura lieu du 7 au 10 octobre 2025 à Roberval;

QUE :

Les frais d'inscription (1 704.01 \$), d'hébergement (1 024.53 \$), et de repas (maximum de 640 \$) pour Katia Perrier, commissaire en développement économique par intérim, et pour Valérie Patoine, conseillère en développement économique soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés à même le programme Accès entreprise Québec, au poste budgétaire 02-62203-993 ;

QUE :

Les frais d'inscription (852.41 \$), d'hébergement (512.27 \$), de repas (maxime de 320 \$) et de déplacement en covoiturage (500 \$) pour Chloé Gagnon, directrice du développement du territoire, soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025, au poste budgétaire 02-62200-454 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet.

Adoptée.

5.2.2 PARTICIPATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AU SOMMET ÉCONOMIE SOCIALE ET ALIMENTATION PRÉVU LE 14 ET 15 MAI 2025 À MONTRÉAL – AUTORISATION

CA-2025-04-108

ATTENDU l'importance de l'économie sociale (coopératives, mutuelles et OBNL) au sein de l'écosystème entrepreneurial agricole, tant au niveau de la MRC, que de la région et la province;

ATTENDU que la MRC est en révision de son Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) et que ce document comporte une section sur l'économie sociale comme outil de développement pour le secteur agricole;

ATTENDU que plusieurs des enjeux soulevés par le milieu, comme les assurances, le financement, la mutualisation des services, la transformation des aliments et la commercialisation relèvent en partie de l'économie sociale;

ATTENDU que le Chantier de l'économie sociale tiendra les 14 et 15 mai prochains à Montréal un sommet provincial sur l'économie sociale, lequel regroupera des acteurs de toute la province et inclut des activités spécifiques à l'alimentation et l'agriculture ;

ATTENDU que la participation de l'agent de développement agricole à ce sommet lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que les frais d'inscription pour la participation de l'agent de développement agricole à ce sommet sont de 190 \$, par participant;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van den Borre à participer au sommet provincial sur l'économie sociale prévu les 14 et 15 mai 2025 à Montréal;

ET QUE :

Les frais d'inscription (190 \$), de séjour (100 \$) et de transport (175 \$) soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454.

Adoptée.

5.2.3 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR DEUX POSTES DE PRÉPOSÉS MOBILES À L'INFORMATION TOURISTIQUE

CA-2025-04-109

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, approuvant le plan d'action touristique, lequel permet de mettre en œuvre la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la promotion du territoire est une des interventions privilégiées dans le plan d'action de la MRC;

ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;

ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;

ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique lors des festivals et au sein des marchés ou des attrails aiderait à promouvoir les événements à venir ainsi que les attrails de la région auprès des citoyens et des touristes;

ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourraient, à certains moments durant l'été, rencontrer les enfants des camps de jour de la MRC de Papineau pour les sensibiliser à l'offre touristique du territoire;

ATTENDU que la MRC de Papineau a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois Été Canada, conformément à la résolution numéro CA-2024-12-342, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 18 décembre 2024;

ATTENDU que la MRC de Papineau possède les sommes nécessaires pour embaucher un deuxième préposé mobile à l'information touristique en raison de 35 heures par semaine pour une durée de huit semaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel de candidatures visant à pourvoir les deux postes de préposé mobile à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire, conditionnellement à l'obtention de la subvention du programme Emplois Été Canada;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02-62009-690 ;

QU' :

Un comité de sélection composé de représentants de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.4 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT – AUTORISATION

CA-2025-04-110

ATTENDU l'avis de départ reçu de la coordonnatrice en environnement, madame Béatrice Dubé, en date du 9 mars 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste de coordonnateur en environnement de la MRC, conformément à la Convention collective;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur en environnement, conformément à la Convention collective de la MRC ;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 454000 341;

QU' :

Un comité de sélection composé d'un membre du Comité administratif et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.2.5 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – PROLONGATION – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2025-04-111

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-08-212, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 août 2024, autorisant le lancement d'une demande prix visant l'octroi d'un contrat de services professionnels relatif à un accompagnement et des conseils en matière de gestion des ressources humaines, conformément au règlement numéro 174-2020;

ATTENDU qu'une demande de prix a été acheminée à trois fournisseurs de services afin que ces derniers déposent une offre de services auprès de la MRC en lien avec le contrat à octroyer;

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-09-255, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 18 septembre 2024, octroyant un contrat de services professionnels à madame Julie Desjardins, consultante en ressources humaines dans le cadre d'un accompagnement en matière de ressources humaines, représentant un montant de 13 875 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU qu'il serait opportun de prolonger le contrat de services professionnels conclu avec madame Desjardins, consultante, pour compléter les dossiers initiés;

ATTENDU l'offre de services soumise par madame Desjardins, consultante, en relation avec les mandats à complétés, laquelle représente une somme maximale de 10 475 \$ (incluant les taxes applicables);

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent la prolongation du contrat de services professionnels visant un accompagnement et des conseils en matière de gestion des ressources humaines octroyé à madame Julie Desjardins, consultante, afin de compléter les mandats confiés ;

QUE :

La dépense associée à la prolongation dudit contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02 16000 900;

QUE :

Le Préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.6 INVITATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À SIÉGER AU COMITÉ D'ÉVALUATION DU PROJET LA LOUTRE DE L'ALLIANCE

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance acheminée au directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, relative à une invitation à siéger au comité d'évaluation du projet La Loutre



de l'Alliance des municipalités de Petite Nation Nord. Les membres jugent opportun que la coordonnatrice en environnement, madame Geneviève Gallerand, siège audit comité.

5.2.7 PARTICIPATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL AU SYMPOSIUM SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS ET TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE PRÉVU DU 26 AU 29 MAI 2025 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2025-04-112

- ATTENDU que le volet 3 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;
- ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR volet 3 « Signature Innovation », visant le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, confirmant, l'adoption du Cadre de gestion de l'entente et l'adoption du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le projet « Signature et innovation » de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que le financement de l'entente « Signature Innovation » représente un montant de 226 800 \$ par an pour une durée de 5 ans de la part du MAMH, de 50 000 \$ de la part du MAPAQ et une contribution de 296 000\$ de la part de la MRC, pour un total de 1 480 000,00\$;
- ATTENDU que pour innover, il est souhaitable de connaître d'autres initiatives, ainsi que la recherche récente, et de s'en inspirer ;
- ATTENDU la tenue exceptionnelle de l'École d'été/Symposium sur les systèmes alimentaires territorialisés et la transition socioécologique à l'Université Laval à Québec, du 26 au 29 mai 2025 ;
- ATTENDU qu'un frais de 85 \$ par jour incluant les repas du midi est associé à la participation à ce symposium, pour un sous-total d'un maximum de 340 \$;
- ATTENDU que ce symposium regroupera des acteurs de tout le Québec liés aux systèmes alimentaires territorialisés ;
- ATTENDU que la participation de l'agente de développement rural à ce symposium lui permettra de bonifier son expertise et ses connaissances en cette matière et offrira une visibilité intéressante à l'Agro Lab Petite Nation ainsi qu'à ses projets ;
- ATTENDU qu'outre les frais d'inscription d'un maximum de 340 \$ par personne, la participation à ce forum engendre des dépenses d'hébergement de 143 \$ excluant les frais par nuit (3 nuits) et des frais de déplacement d'environ 376 \$ (752 km) en plus des frais de repas associés au déplacement pour



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

l'agente de développement rural, le tout représentant une somme maximale de 1 150 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que parmi les dépenses admissibles reconnues dans le cadre de l'entente FRR3, les frais associés à la promotion de l'Agro Lab Petite Nation sont inclus ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement rural, madame Andréane Sabourin, à participer à l'École d'été/Symposium systèmes alimentaires territorialisés et transition socioécologique prévu à Québec du 26 au 29 mai 2025;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DE LA MRC – MODALITÉS PRÉVUES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LA PRÉFECTURE

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril prochain.

6.1.2 ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL – ACQUISITION DU LOGICIEL SYGEM – GESTION DE LA LISTE ÉLECTORALE

CA-2025-04-113

ATTENDU que les dispositions de l'article 210.29.1 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) stipulent qu'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2;

ATTENDU le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023;



ATTENDU que la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025;

ATTENDU qu'il serait opportun que la MRC de Papineau se dote du logiciel SYGEM auprès de l'entreprise PG Solutions afin de gérer la liste électorale puisque la quasi-totalité des municipalités locales du territoire utilisent ce dernier ;

ATTENDU la proposition soumise par PG Solutions, le 3 février 2025, concernant l'acquisition dudit logiciel incluant une banque de huit (8) heures d'accompagnement, le tout représentant un montant maximal de 17 505 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'acquisition du logiciel SYGEM auprès de l'entreprise PG Solutions afin d'assurer la gestion de la liste électorale dans le cadre de la préparation et la tenue des élections municipales 2025 conformément à l'offre de services déposée le 3 mars 2025;

QUE :

La dépense associée à l'acquisition dudit logiciel (incluant une banque de huit heures d'accompagnement), représentant une somme maximale de 17 505 \$, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02 11000 495;

QUE :

Le Préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.1.3 RENCONTRE PRÉVUE LE 9 AVRIL 2025 – RÉFLEXION SUR LE SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LE SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, rappelle aux membres du Comité administratif la tenue de la rencontre traitant du Service d'évaluation foncière et du Service régional de formation des pompiers prévue le 9 avril prochain de 13h à 16h.

Monsieur Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, quitte la présente séance; il est 16h.

6.1.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA MRC

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) –RECOMMANDATION DU CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE (CRP) POUR LE DOSSIER PAR202501 – RESTAURATION DES CORNICHES, DU BALCON ET DE



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

**LA GALERIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 163-165, HENRI-BOURASSA,
À PAPINEAUVILLE**

CA-2025-04-114

ATTENDU que le Conseil des maires a autorisé la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, conformément à la résolution numéro 2021-10-201, adoptée le 20 octobre 2021 ;

ATTENDU que le Conseil des maires a établi un Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée conformément au règlement numéro 182-2021 (résolution 2021-09-178), adopté le 15 septembre 2021 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002) et malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (chapitre I-15), une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Conseil régional du patrimoine, accorder aux conditions qu'elle détermine toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel cité ou identifié;

ATTENDU que, les propriétaires de l'immeuble situé au 163-165, rue Henri-Bourassa à Papineauville, immeuble construit en 1904, ont déposé un dossier de demande d'aide financière pour une intervention qui s'inscrit dans la catégorie « Travaux de consolidation, de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble » du PAR;

ATTENDU que, le 18 mars 2025, les membres du CRP ont analysé le projet faisant l'objet de la demande d'aide financière, lequel consiste à restaurer les éléments en saillie de la façade, soit, la galerie du rez-de-chaussée et le balcon du 1^{er} étage;

ATTENDU que pour ce type d'intervention, le PAR prévoit un remboursement de 60% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 45 000 \$;

ATTENDU que le CRP recommande la réalisation de ces travaux de restauration et l'attribution d'une subvention couvrant jusqu'à 60% des dépenses admissibles, et conséquemment, un maximum de 45 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du CRP à l'égard du dossier PAR202501; laquelle vise l'octroi d'une aide financière maximale de 45 000 \$ pour la restauration de la galerie et du balcon de l'immeuble situé au 163-165, rue Henri-Bourassa à Papineauville;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 avril 2025 pour considération.

Adoptée.

**6.2.2 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE
IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE (PAR) – RECOMMANDATION DU
CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE (CRP) POUR LE DOSSIER
PAR202502 - INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE PRÉALABLE AUX**



**TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MAISON DU JARDINIER DE
MONTEBELLO**

CA-2025-04-115

ATTENDU que le Conseil des maires a autorisé la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, conformément à la résolution numéro 2021-10-201, le 20 octobre 2021;

ATTENDU que le Conseil des maires a établi un Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée par l'adoption du règlement numéro 182-2021 (résolution 2021-09-178), le 15 septembre 2021;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002) et malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (chapitre I-15), une municipalité régionale de comté (MRC) peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du Conseil régional du patrimoine, accorder aux conditions qu'elle détermine toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel cité ou identifié;

ATTENDU que, le 18 mars 2025, le CRP a analysé une demande d'aide financière pour la réalisation d'un inventaire archéologique dans le cadre du chantier de restauration de la maison du jardinier, immeuble situé au 480, rue Notre-Dame, à Montebello;

ATTENDU que le requérant a déposé une demande pour une intervention qui s'inscrit dans la catégorie « Interventions et rapports archéologiques » du PAR;

ATTENDU que pour ce type d'intervention, le PAR prévoit un remboursement de 70% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 4 000 \$;

ATTENDU que le CRP recommande la réalisation de l'inventaire archéologique et l'attribution d'une subvention maximale de 4 000 \$ pour sa réalisation par la Coopérative Artefactuel;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications exige la réalisation de cet inventaire archéologique autour de la Maison du jardinier située sur le site patrimonial classé du Domaine Louis-Joseph-Papineau et qu'il autorise l'exécution du plan d'intervention archéologique déposé par le requérant;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'approbation de la recommandation du CRP à l'égard du dossier PAR202502; laquelle vise l'octroi d'une aide financière maximale de 4 000 \$ pour la réalisation d'un inventaire archéologique sur le site de la maison du jardinier à Montebello;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 avril 2025 pour considération.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2025

6.3.1.1 ACHAT D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE – AFFICHAGE SUR DES AUTOBUS – AUTORISATION

CA-2025-04-116

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'une des actions prévues dans le plan d'action touristique du territoire est la diversification de la promotion;

ATTENDU qu'Imagi affichage propose une campagne publicitaire sur vingt (20) autobus de la Société de transport de l'Outaouais (STO), tel que décrit dans l'annexe jointe à la présente résolution;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 14 632,63 \$, incluant les taxes applicables, pour la production des panneaux et l'achat de publicité sur les autobus de la de la STO, conformément à la proposition de l'entreprise Imagi affichage;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015, 01-39007-001(campagnes publicitaires);

ET QUE

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.2 ACHAT DE DRAPEAUX – AUTORISATION

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril prochain pour considération.

6.3.1.3 CRÉATION DE VIDÉOS PROMOTIONNELLES – AUTORISATION

CA-2025-04-117

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;



ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028, adoptée par le Conseil des maires le 21 juin 2023, conformément à la résolution numéro 2023-06-131;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique est la création de vidéos promotionnelles;

ATTENDU que ces vidéos promotionnelles seront utiles pour promouvoir la région dans le cadre des différentes campagnes;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la création de vidéos promotionnelles (été et hiver) par Agnès Création au coût total de 7 051 \$, excluant les taxes applicables, conformément aux objectifs de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015, 01-39007-001 (campagnes numériques);

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.4 RÉALISATION D'UNE STRATÉGIE MARKETING – ENTENTE AVEC TOURISME OUTAOUAIS – AUTORISATION

CA-2025-04-118

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la participation de la MRC, dans le cadre d'outils de promotion avec Tourisme Outaouais, fait partie du plan de communication découlant de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

ATTENDU que Tourisme Outaouais est prêt également à investir 10 000 \$ pour réaliser des interventions en marketing sur le territoire de la MRC de Papineau si cette dernière investit elle aussi 10 000 \$;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que Tourisme Outaouais et la MRC de Papineau réalisent conjointement une campagne promotionnelle chaque année;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la conclusion d'une entente avec Tourisme Outaouais dans le but de réaliser une stratégie marketing sur le territoire de la MRC, laquelle représente un investissement de 20 000 \$;

QUE :

La contribution de la MRC prévue à la proposition de Tourisme Outaouais, représentant un montant de 10 000 \$, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62009-690 55; 16105-015; 01-39007-001 (Tourisme Outaouais);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.1.5 MODIFICATIONS DE NUMÉROS DE POSTES BUDGÉTAIRES –
DIVERSES RÉOLUTIONS EN TOURISME**

CA-2025-04-119

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certains numéros de postes budgétaires à la suite de l'adoption des résolutions suivantes puisque les dépenses doivent être prélevées à même le Fonds tourisme de la MRC :

CA-2025-02-055	MISE À JOUR ET IMPRESSION D'UNE CARTE PROMOTIONNELLE ESTIVALE
CA-2025-01-022	ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE DE TOURISME OUTAOUAIS 2025
CA-2025-02-058	DISTRIBUTION D'ITEMS PROMOTIONNELS TOURISTIQUES
CA-2025-02-054	ENVOI PAR PUBLIPOSTAGE D'UNE CARTE POSTALE POUR LES ÉVÉNEMENTS ET LA PROMOTION TOURISTIQUE

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la modification des postes budgétaires des résolutions mentionnés ci-dessus pour les ajuster en fonction des numéros 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.



6.3.1.6 SENTIER DE LA ROUTE VERTE SUR LE TERRITOIRE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CA-2025-03-079 ET ENTENTES DE DROIT DE PASSAGE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025 pour considération.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, avise les membres qu'il souhaite qu'aucun renouvellement d'ententes ne soit effectué et qu'aucun montant ne soit versé en relation avec les droits de passage.

6.3.2 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION

CA-2025-04-120

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

Factures préautorisées par la direction générale			
Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
ACMQ	02-62008-997	97.73	Facture pour nomination à la Plume
JL Design	02-62008-997	4 095.00	Devis pour le recueil Au fil de l'histoire
B-TAC	02-62008-997	2 250.00	Capsule temporelle
Dumas	02-62008-997	6 708.26	Plaque capsule temporelle
Inauguration capsule temporelle	02-62008-997	500.00	Dépenses diverses, équipements, bouchées
Marquis	02-62008-997	6 456.00	Impression recueil Au fil de l'histoire
Anne-Marie Trudel, consultante	02-62008-997	10 875.00	Coordination et reddition de comptes
Facture RAGO-conférences	02-62008-997	720.00	Conférences du salon du patrimoine
Marthe Lemery	02-62008-997	2000.00	Mise en page du recueil Au fil de l'histoire
Immo Location	02-62008-997	715.10	Équipements soirée bénévoles 17 janvier 2025

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350^e anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.3 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 (FRR2) – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) VOLET RÉGIONAL – PROJET « LES CHEMINS D’EAU » DE TOURISME OUTAOUAIS

CA-2025-04-121

ATTENDU que la route touristique « Les Chemins d’eau » est issue d’une volonté régionale de mobiliser l’ensemble des territoires de l’Outaouais pour la promotion de la région et le rehaussement de sa notoriété;

ATTENDU que la route touristique « Les Chemins d’eau » a pour objectif de consolider et de développer l’offre touristique ;

ATTENDU que l’élaboration du projet de route touristique régionale a mobilisé plusieurs partenaires et requis des investissements conséquents depuis 2012;

ATTENDU la résolution numéro 2016-06-102, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2016, autorisant une entente sur cinq ans avec Tourisme Outaouais, laquelle a pris fin en 2022 et était financée à même le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU que Tourisme Outaouais a élaboré et présenté un budget prévisionnel sur cinq (5) ans, auquel toutes les MRC parcourues par la route touristique régionale sont invitées à y contribuer financièrement;

ATTENDU que la contribution financière demandée à la MRC de Papineau est de 65 000 \$ sur 5 ans, soit 6,5 % du budget total du projet, et que ce budget inclut les frais de signalisation, de promotion (294 420 \$ sur cinq (5) ans), de création d’une escale fluviale à Thurso et de gestion;

ATTENDU que la route touristique « Les Chemins d’eau », est assortie d’un plan de promotion réalisé par des professionnels et est un excellent moyen d’augmenter la notoriété de la région moyennant un investissement raisonnable;

ATTENDU que l’investissement demandé par Tourisme Outaouais comprend l’affectation d’une ressource humaine pour la gestion et le développement de la route touristique;

ATTENDU que la MRC de Papineau n’a pas reçu la demande officielle en 2022 et de ce fait, n’a pas contribué à l’entente pour cette année de référence;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de confirmer son adhésion à la route touristique régionale « Les Chemins d’eau » pour l’année 2025 considérant la disponibilité des crédits budgétaires;



QUE

La contribution de la MRC pour l'année 2025, représentant un montant de 19 500 \$, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau, et plus spécifiquement, par le biais du Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRRS, PSPS, volet régional) au poste budgétaire numéro 02 62009 820;

QUE :

La contribution autorisée soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025, au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 avril prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.4 PACTE D'AMITIÉ - ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LA CYCL-O-ROUTE – AUTORISATION

CA-2025-04-122

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a signé un Pacte d'amitié avec la MRC d'Argenteuil et les Comtés Unis de Prescott-Russell, conformément à la résolution numéro 2012-09-172 ;

ATTENDU que ces trois partenaires ont créé la Cycl'O Route, laquelle réunit des parcours de vélo complémentaires sur les trois territoires visés ;

ATTENDU qu'annuellement, des publicités sont achetées pour promouvoir la Cycl'O Route, et ainsi augmenter le nombre de touristes cyclistes sur les trois territoires ;

ATTENDU que la Cycl'O Route est également promue par un site Internet, lequel engendre des frais assumés par les trois partenaires concernés par le Pacte d'amitié conclu ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à la promotion de la Cycl'O Route, soit :

- La mise à jour de la carte;
- L'achat de publicité dans le magazine Vélo Mag, édité par Vélo Québec Éditions et dans le Ottawa Outdoors;
- Les frais liés au site web de la Cycl'O Route soit : les frais annuels d'hébergement et le nom de domaine;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62008 995, lesquelles représentent une somme approximative de 5 500 \$;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente discussion.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.3.5 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION

6.3.5.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - FERME COOPÉRATIVE AGRICOLA - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT

CA-2025-04-123

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Ferme Coopérative Agricola a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement de l'économie sociale afin d'aménager un bâtiment, de créer un espace de lavage et d'emballage chauffé, de produire par temps froid et d'accueillir des visiteurs en proposant des ateliers et des événements. Ce projet permettra à l'entreprise de diversifier ses sources de revenus tout en favorisant une répartition plus stable de ces derniers sur l'année ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU les devis déposés par le promoteur, représentant une somme de 12 080 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser les travaux prévus;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 9 666 \$, représentant 80% du montant de la facture totale, excluant les taxes applicables, à la Ferme Coopérative Agricola dans le but d'aménager un bâtiment, de créer un espace de lavage et d'emballage chauffé, de produire par temps froid et d'accueillir des visiteurs en proposant des ateliers et des événements ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



**6.3.6 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION 2025 – PROJETS DÉPOSÉS
– RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025.

**6.3.7 NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DES DIRECTIONS DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE LOCAL DU QUÉBEC (ADDELQ) – AUTORISATION**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

**6.4.1 MISE EN PLACE DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN –
FORMATION D'UN COMITÉ**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025.

**6.4.2 PROJET KIDJĪMĀNINĀN – PROPOSITION D'ENTENTE DE
COLLABORATION ET DE LA CHARTE DE PROJET DE
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN OUTAOUAIS AVEC LA
COMMUNAUTÉ KITIGAN ZIBI**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

**6.5.1 SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS – PROCESSUS
D'ANALYSE ET PROPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI – ÉTAT DE
SITUATION**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025.

6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

**7.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX DIVERSES
ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL MUNICIPALES ET
RÉGIONALES 2024-2027**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 avril 2025.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON – TRAVERSÉE À LA NAGE DU LAC-SIMON

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

8.2 MRC DES MASKOUTAINS – CAMPS DE JOUR – INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS – ENJEUX

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance Conseil des maires prévue le 16 avril prochain.

8.3 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOCHABER-PARTIE-OUEST – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – INTÉGRATION DE CORRIDORS FAUNIQUES SUR L'AUTOROUTE 50

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance Conseil des maires prévue le 16 avril prochain.

8.4 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS – BAPE GÉNÉRIQUE SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance Conseil des maires prévue le 16 avril prochain.

8.5 MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE – DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance Conseil des maires prévue le 16 avril prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AVRIL À DÉCEMBRE 2025

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2025.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 16 AVRIL 2025

Les membres du Comité administratif conviennent que trois activités auront lieu le 16 avril 2025 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h00 à 13h30 Présentation de Rallye Défi, édition 2025;

13h40 à 14h10 Présentation de monsieur Christian Messier, ISFORT - Université du Québec en Outaouais;

14h15 à 15h00 Présentation des futurs projets du Parc Oméga.



10. **SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA-2025-04-124

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 16 avril prochain à 11h00.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet